

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,  
SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy, POINAS Jean-Michel et  
SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : M. DURIEUX Pierre.

**Absent** : Néant.

**Nombre de membres** :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 7

o Pour : 7

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

\*\*\*\*\*

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération de  
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020  
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour  
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la  
fixation et la modification des tarifs des différents services de la  
Communauté de Communes.

Dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme  
Intercommunal et de la gestion des produits et services vendus dans  
l'enceinte de la structure, M. SANTY, Vice-Président, indique qu'il y a  
lieu de valider les tarifs 2023 de l'intégralité des produits et services  
vendus (tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire  
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECISION N° :**  
**DB/2023-01-17/07**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Office de Tourisme**  
**Intercommunal**

**Tarifs 2023**

- fixe les tarifs de l'intégralité des produits vendus dans l'enceinte  
de l'Office de Tourisme comme suit avec effet rétroactif au  
1<sup>er</sup> janvier 2023 :

### TOPO-GUIDE ET CIRCUITS :

* Le Haut Pays du Velay à pied (réduction de 10% pour un achat par un Office de Tourisme ou une intercommunalité)	10.50 €
* Le Pays des Sucs à pied	10.50 €
* Les Marches du Velay à pied	10.50 €
* Le Haut Pays du Lignon à pied	10.50 €
* Chemin Saint-Régis	14.90 €
* Sentier vers St-Jacques	16.50 €
* Le Chemin de Stevenson	16.90 €
* La Haute-Loire à pied	14.90 €
* Mézenc, Meygal, Haute Vallée Loire à pied	13.50 €
* Traversée du Massif Central par les parcs	16.50 €
* Circuit des deux stèles	1.50 €

**AR Prefecture**

043-244300307-20230117-DB2023011707-AU  
Reçu le 01/03/2023

LIVRES :

* Livre Saint-Bonnet-le-Froid	15.00 €
* Livre Herbes Sauvages	12.00 €
* Livre Saint François-Régis Mon Ami	15.00 €

TABLEAUX FLAMANDS :

* Carte Tableaux Flamands individuelle	0.50 €
* Carte Tableaux Flamands complet	6.00 €
* Poster Tableaux Flamands mat ou brillant	3.00 €
* Livre Tableaux Flamands	12.00 €

SOUVENIRS :

* DVD de la cueillette à l'assiette	10.00 €
* Porte-clés	4.00 €
* Cartes Postales (Commune de Montregard)	0.50 €
* Cartes Postales (Saint-Jacques)	1.00 €
* Affiches Velay Express	7,00 €

ENQUETE GAME :

* Location malette	8.00 €
--------------------	--------

DIVERS :

* Photocopie – Impression	0.20 €
---------------------------	--------

BILLETTERIE SAISON CULTURELLE :

* Place à l'unité (tarif normal)	10.00 €
* Place à l'unité (tarif réduit*)	6.00 €
(*jeunes de 12 à 17 ans compris, étudiants, chômeurs sur justificatif, apprentis, personnes éligibles ADMR et accompagnateur ADMR)	
* Abonnement (tarif normal)	80,00 €
* Abonnement (tarif réduit)	60,00 €
* Entrée spectacle d'Andgé (clubs ados)	5,00 €

- charge M. le Président d'émettre les titres de recettes sur ces bases,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230117-DB2023011707-AU  
Reçu le 01/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*